



Contestation de redemande de pension

Par **jguimaraes**, le **18/09/2009** à **15:25**

Bonjour,

j ai un enfant de plus de 20 ans,si je peux dire sa car sa mere la toujours remonté contre moi et il l a toujours ecouté.il m a toujours rejeté et pas me parler,bref s etait son choix.a par pour payer la pension que l ai toujours payé.en fevrier 2008 je reçois un courrier de la mere de mon fils en me demandant de faire les papiers necessaires pour que mon fils ce fasse adopter par son nouveau mari et que s etait le choix de mon fils.elle m a expliqué tout les papier qu il fallait faire et que je n aurais plus de pension a donner.comme je n avais plus nouvelles de lui et que s etait son choix,j ai fait les papiers.apres 1 an je reçois une demande de recouvrement de pension des allocation de 2008a2009 car l adoption ne s est pas fait,je ne sais pas pourquoi et j y peux rien.es ce que je peux contester car s est elle qui m a fait faire les papier pour l adoption en meme temps d arreter de payer la pension vu qu il voulait ce faire adopter par le mari de sa mere.avant j etais juste pour payer la pension et maintenant que que l ooption ne s est pas fait il me redemande la pension.je crois que ce n est pas normal.s il avait ete adopté il ne penserait plus a moi.DITE MOI SI JE PEUX CONTESTER DEVANT LE TRIBUNAL FAMILIAL.MERCI D AVANCE